

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

AMENDEMENT

N ° AC36

présenté par

M. Raphaël Gérard, Mme Métayer, Mme Brugnera, Mme Rilhac et Mme Mette

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.